



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

SERVICE : CELLULE COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

N°D2022-153-MP

OBJET : 22CFMNETTOYAGETOIT – NETTOYAGE DES TOITURES DE LA MSP DE PENNE D’AGENAIS ET DU RESTAURANT LE CANARD À 3 PATTES – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l’article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d’une commission d’appel d’offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l’élection des représentants à la commission d’appel d’offres ;

Considérant la nécessité de procéder au nettoyage des toitures de la MSP de Penne d’Agenais et du restaurant Le Canard à 3 Pattes, une consultation faible montant a été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées, afin de désigner la société en charge d’effectuer la prestation ;

Considérant l’analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l’offre de la société CH BOIS de Penne d’Agenais (47), pour procéder au nettoyage des toitures de la MSP de Penne d’Agenais et du restaurant Le Canard à 3 Pattes, pour un montant total HT de 4 840,06 € (5 324,07 € TTC) décomposé comme suit :

- MSP de Penne d’Agenais : 2 213 € HT (2 434,30 € TTC) ;
- Le Canard à 3 Pattes : 2 627,06 € HT (2 889,77 € TTC) ;

2°) – De signer les offres financières ;

3°) – Précise que les crédits sont prévus au budget 2022.

AR Prefecture

047-200068930-20220905-D2022_153_MP-AR
Reçu le 07/09/2022
Publié le 07/09/2022

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 05 septembre 2022



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 07 septembre 2022
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 07 septembre 2022

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.cc-dufumelois.com